

# **Mandat du Comité des candidatures de l'Institut royal d'architecture du Canada**

14 janvier 2009

## **1. Nom**

**Comité des candidatures de l'IRAC**

## **2. But**

Le but de ce comité est de :

identifier les membres de IRAC qui désirent participer bénévolement aux divers comités, groupes de travail ou autres activités de l'IRAC;  
proposer ces membres au conseil d'administration, pour approbation;  
effectuer des recommandations sur les questions relatives au renouvellement ou à l'élimination des comités;  
conseiller le personnel de l'Institut sur les façons de reconnaître le travail des bénévoles qui participent aux divers comités et groupes de travail de l'IRAC.

## **3. Composition du comité**

3.1 Le conseil d'administration nomme les membres du comité, qui doit être composé :

du deuxième vice-président, à titre de président du comité;  
de tous les administrateurs régionaux.

## **4. Contrôle financier**

4.1 Le comité doit respecter les politiques financière et comptable de l'IRAC et le budget qui lui a été alloué.

4.2 L'IRAC doit assumer toutes les dépenses du comité.

## **5. Fonctionnement du comité**

5.1 Les réunions doivent être convoquées par le président, en consultation avec le directeur général.

5.2 Les affaires courantes du comité doivent généralement être menées par courriel ou conférence téléphonique. Le travail doit être coordonné par le directeur général.

## **6. Modifications au mandat**

6.1 Les modifications au mandat du comité doivent être effectuées par le conseil d'administration de l'IRAC.